



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 FEVRIER 2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

- I - LE CONTEXTE GENERAL**
- II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET**
- III - SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2010 – 2014**
- IV - EVOLUTION DES RATIOS LEGAUX**
- V - RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE**
- VI - LA MUTUALISATION DES SERVICES**
- VII - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**
- VIII - BUDGETS ANNEXES - ORIENTATIONS 2016**

PREAMBULE

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communautés de communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au conseil communautaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget.

Rappelons que la discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Ce débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

La préparation du budget 2016 intervient dans un contexte économique, financier et fiscal toujours difficile et devra tenir compte également de la participation des communes au rétablissement des comptes publics.

La stratégie financière face à ce contexte s'appuiera sur les mêmes fondamentaux que lors des trois dernières années, à savoir efforts de gestion et poursuite du programme d'investissement engagé, mais devra être encore plus exigeante afin de préserver les grands équilibres financiers de la communauté de commune.

Au travers des principaux postes budgétaires, il vous sera présenté les orientations proposées pour l'exercice 2016. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois à ce stade pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif

**Cette année, le budget sera adopté lors de la séance du
Conseil Communautaire du 22 Mars 2015.**

I - LE CONTEXTE GENERAL

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE

1. LA CROISSANCE MONDIALE DEVRAIT S'ACCELERER EN 2016

Elle restera cependant modeste par rapport à la période précédant la crise, et sa répartition au niveau mondial sera différente de ce qu'elle était ces dernières années.

L'accélération de l'activité s'appuie sur des politiques monétaires très accommodantes, un ralentissement du rythme d'assainissement budgétaire, la remise en état du secteur financier et la baisse du cours du pétrole. Toutefois, l'investissement, qui constitue un élément crucial de la croissance doit encore décoller.

2. LA ZONE EURO : LA CROISSANCE SE RAFFERMIRA PROGRESSIVEMENT

En zone euro, la reprise se renforce et pourrait être plus forte qu'attendu (de +1,8 % -PLF 2016- à 2,1 % -OCDE-), mais de manière plus ou moins marquée selon les pays. Elle pourrait dépasser 2 % en fin d'année 2016, favorisée par les mêmes facteurs aidant la croissance, politique budgétaire, prix de l'énergie et cours de l'Euro.

Toutefois, le chômage ne reculera que progressivement pour une prévision à 10,5 % à la fin de la période et l'inflation atteindrait 1,3 % en raison de la dissipation des effets de la baisse des cours du pétrole et l'intensification de la politique d'assouplissement monétaire.

3. L'ECONOMIE FRANÇAISE SOUMISE AUX ALEAS EXTERIEURS

La croissance économique accélérerait progressivement en 2016 (+1,5 % après +1,0 % prévu en 2015 +0,2 % en 2014). L'économie française profiterait de la même conjoncture favorable que la zone Euro, la baisse des prix de l'énergie, l'amélioration des conditions financières, le raffermissement de la demande extérieure contribueraient à la hausse de la consommation et des exportations en volume.

➤ L'emploi

En moyenne annuelle, l'emploi salarié s'inscrirait, au niveau national, dans une dynamique de redressement en 2016.

Cette évolution serait essentiellement due aux mesures de soutien des pouvoirs publics (CICE, le Pacte de responsabilité et de solidarité, service civique et contrats aidés) et moins à un redémarrage de l'économie qui créerait de l'emploi.

La baisse du chômage sera marginale en raison de la faible confiance des entreprises qui continuera de peser sur l'investissement, freinant les décisions d'embauche.

La consommation des ménages serait le principal moteur de la croissance, elle serait soutenue par le pouvoir d'achat, qui resterait dynamique (+1,3 % en 2016 après +1,5 % en 2015 et +1,1 % en 2014¹).

¹ Rapport Economique Social et Financier du PLF 2016 p. 42

L'investissement pourrait se redresser, en lien avec l'accélération de l'activité et l'amélioration des marges des entreprises.

L'investissement des entreprises accélérerait nettement (+4,9 % en 2016 après +2,5 % en 2015 et +1,6 % en 2014). Il bénéficierait du redressement des marges des entreprises, soutenues par le maintien du prix du pétrole à des niveaux bas ainsi que par les mesures de baisse du coût du travail. Le manque de confiance des entreprises pourrait cependant atténuer ces prévisions d'investissement.

Toutefois, la réforme territoriale de la loi NOTRe et la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités locales font peser des risques importants dans le secteur des travaux publics mais aussi pour les aides aux entreprises (baisse des volumes et recentrage sur les nouvelles grandes régions).

Pour mémoire, l'investissement public local représente 58 % de l'investissement public total (norme SEC 2010) et près de 70 % de l'investissement public civil. Selon la Fédération Nationale des Travaux Publics 1 Md€ de travaux publics en moins commandé par les collectivités représenterait 7 500 emplois en moins dans ce secteur.

➤ L'inflation

La dépréciation de l'euro ainsi que l'effet de la hausse des salaires sur les prix des services et la stabilisation des prix de l'énergie contribueraient au redressement de l'inflation en 2016 à +1,0 % après +0,1 % en 2015.

➤ Cadrage macroéconomique

Le Gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2016, présenté en conseil des ministres le 30 septembre, sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,5 % en 2016, après +1,0 % en 2015 et une inflation modérée, +1,0 %, après une quasi-stagnation en 2015 (+0,1 %).

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Or, le Haut Conseil des finances publiques a émis, dans son avis du 25/09/2015, de sérieux doutes sur la politique de l'Etat français en la matière (« *En 2016, les finances publiques devraient bénéficier de la reprise modérée de la croissance, mais des risques significatifs pèsent sur la réalisation de l'objectif de ralentissement de la dépense en volume, particulièrement ambitieux au regard de sa trajectoire passée. Si cet objectif de dépense n'était pas tenu, le solde structurel serait dégradé par rapport au niveau prévu* »).

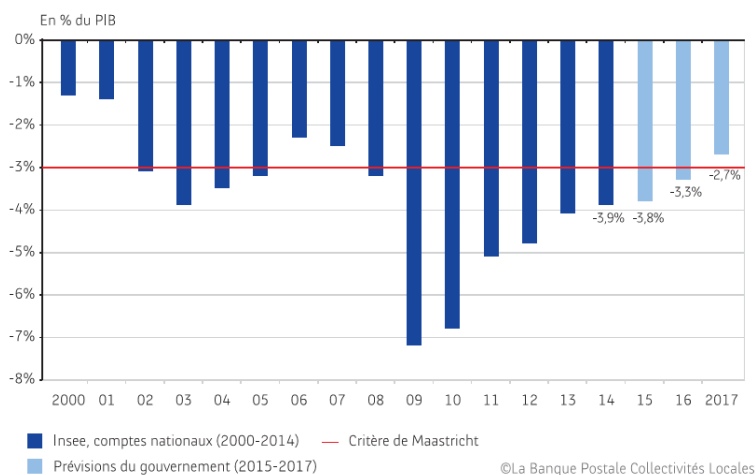
Les principaux éléments de cadrage économique prévus dans le projet de loi de finances 2016

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)	2014	2015	2016
Économie française			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 132	2 175	2 230
Variation en volume (en %)	0,2	1,0	1,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	1,1	1,5	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,6	1,8	1,7
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	1,6	2,5	4,9
Exportations (en %)	2,4	6,0	4,8
Importations (en %)	3,8	6,1	5,2
Prix à la consommation (en %)			
Prix hors tabac (moyenne annuelle)	0,4	0,1	1,0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,5	0,1	1,0
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-57,6	-40,5	-40,3

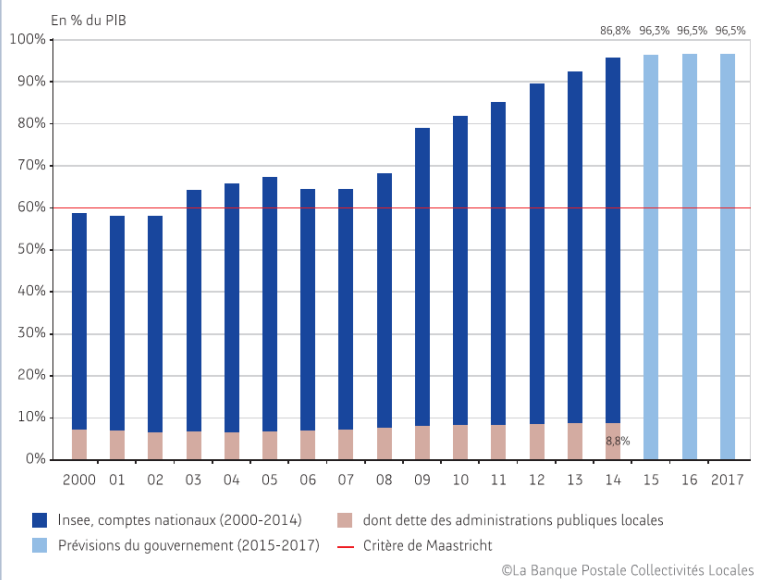
(1) déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

Sources : Présentation du PLF 2016 par Ministère de l'Economie et des Finances « Chiffres clés du PLF 2016 ».

Déficit des administrations publiques au sens de Maastricht



Dettes des administrations publiques au sens de Maastricht



Source : Note de conjoncture novembre 2015 La Banque Postale

4. L'ECONOMIE LOCALE :

LA CONJONCTURE SUIT GLOBALEMENT LES TENDANCE NATIONALES

✓ LA CONJONCTURE EN REGION RHONE ALPES

Le regain de l'activité se confirme d'un trimestre à l'autre, même si celle-ci peine à trouver un rythme régulier. Les mises en chantier comme les autorisations de construire sont orientées à la baisse. En revanche, les exportations progressent nettement. La fréquentation hôtelière retrouve son bon niveau d'il y a deux ans. L'emploi salarié marchand non agricole rhônalpin rebondit : la dégradation perdure dans la construction, mais l'ensemble du tertiaire marchand gagne des emplois ; l'intérim en particulier est en hausse. Enfin, le taux de chômage régional est stable pour le quatrième trimestre consécutif. Au sein de la région, le département du Rhône se distingue par son dynamisme

Source : Insee Conjoncture Rhône-Alpes N° 07 - octobre 2015

✓ LA CONJONCTURE EN HAUTE SAVOIE

Des signaux positifs mais des disparités

L'activité semble plus soutenue pour ce 3^{ème} trimestre, avec des niveaux considérés comme normaux par la grande majorité des entreprises.

C'est le cas pour l'industrie, qui affiche un taux moyen d'utilisation des capacités de production au-dessus de sa moyenne de longue période et des carnets de commandes jugés satisfaisants. De même, la hausse des échanges commerciaux s'est poursuivie pour atteindre des montants d'export en très nette hausse au second trimestre. En ce qui concerne l'artisanat, l'amélioration de la conjoncture se confirme après la stabilisation du trimestre précédent ; le niveau d'activité est ainsi qualifié de normal et les prévisions sont bonnes. Et le secteur du bâtiment, même s'il reste dégradé, connaît une activité mieux orientée (avec une situation plus délicate pour les Travaux publics).

Deux secteurs présentent également des résultats corrects voire satisfaisants, malgré des facteurs liés à la météo. Le tourisme tout d'abord, qui a connu une fréquentation en progression cette saison et des taux d'occupation en hausse ou stables (sauf pour les gîtes), bien que les réservations aient eu du mal à s'enclencher compte-tenu du temps pluvieux de l'été 2014. Du côté de l'agriculture, la collecte laitière a reculé à cause de la chaleur avant de se redresser en septembre, et le marché des fromages est resté dynamique grâce à la fréquentation touristique.

La situation des entreprises de services est quant à elle moins favorable qu'au trimestre précédent, notamment pour la restauration et les transports. Mais c'est surtout le secteur du commerce de détail qui est en retrait ce trimestre, avec aucune amélioration notable à noter en termes de chiffres d'affaires.

Enfin, sur le plan de l'emploi, le nombre de demandeurs progresse de 0,1% en septembre par rapport à août 2015, mais cette légère augmentation (contraire à la tendance nationale) est due principalement à l'inscription des saisonniers en prévision de la saison d'hiver.

Sans parler de reprise franche, l'activité semble donc plus soutenue et les prévisions mieux orientées ; mais ces signaux positifs sont plus ou moins marqués selon les secteurs. D'autre part, les dirigeants sont toujours confrontés à un manque de visibilité qui pèse sur la création d'emplois et les investissements.

Source : CCI Haute Savoie : 3^{ème} trimestre 2015

La loi de Finances pour 2016 et la loi de Finance rectificative pour 2015 ont été adoptées par le Parlement le 17 décembre et publiées au Journal Officiel du 30 décembre 2015.

De la contribution au redressement des finances publiques à la réforme de la DGF : Les principales mesures impactant les collectivités

➤ **La poursuite de la baisse historique des dotations**

Après une première diminution de 1,5 Md€ en 2014, puis de 3,67 Md€ en 2015, **le projet de loi de Finances 2016 confirme une baisse supplémentaire de 3,67 Md€ chaque année en 2016 et 2017 pour la DGF.** La brutalité de cette baisse historique pour les collectivités territoriales a été unanimement dénoncée par l'ensemble des associations d'élus, en particulier lors de la journée d'action du 19 septembre 2015.

Au sein du « bloc communal », la répartition de la baisse des dotations porterait donc à nouveau en 2016 à hauteur de 70 % sur les budgets des communes et de 30 % sur les budgets des Intercommunalités. Soit respectivement : 1,45 Md€ pour les communes et 621 M€ pour les Intercommunalités.

Au total, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques s'élèvera à 12.5 Md€ en 2017, soit un montant correspondant à 6.6 % des recettes réelles de fonctionnement 2012 de l'ensemble des collectivités locales.

Le PLF 2016 proposait un profond remaniement de l'architecture et de la répartition de la DGF, après 37 ans d'existence. Dans une annonce faite le 3 novembre dernier le 1er Ministre a proposé que les grands principes de la réforme soient arrêtés dès ce projet de Loi de Finances mais que son application ne soit effective qu'en 2017.

Les objectifs seront de réduire les écarts de DGF par habitant, ainsi que le nombre de composantes et de critères de cette dotation. Cette simplification visera à favoriser, via des mécanismes incitatifs (tel que le CIF), la mutualisation.

L'architecture en serait la suivante :

Une nouvelle dotation des EPCI

Les dotations d'intercommunalité et de compensation sont fusionnées en une seule dotation, qui fera l'objet de 3 éléments :

- ✓ une **dotations de péréquation** : montant moyen de 49 € par habitant
(réservée aux EPCI dont le potentiel fiscal est inférieur à 150% de la moyenne de la catégorie)
- ✓ une **dotations d'intégration** : montant moyen de 21 € par habitant
(attribuée aux EPCI en fonction de leur CIF et de la population de leurs communes)
- ✓ une **dotations de centralité** répartie entre l'EPCI et les communes *(prise en compte des charges qui résultent de l'utilisation des équipements des communes et des intercommunalités par les habitants des communes limitrophes)*

➤ **Les dotations de compensation fiscale**

Le taux de minoration des allocations compensatrices (allocations versées par l'Etat en compensation des exonérations fiscales décidées en matière d'impôts locaux), devenues variables d'ajustement de l'enveloppe normée, est de -5,4 % en moyenne dans le PLF 2016, le niveau définitif de cette baisse ne sera connu qu'à l'issue du Comité des Finances Locales de janvier 2016, et ce taux devrait être au final plus important même si l'assiette des allocations compensatrices est élargie par le PLF 2016.

➤ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Le PLF 2016 est fondé sur une hypothèse de croissance du PIB de 1.5 %. Dans le scénario macro-économique associé au PLF 2016, la consommation des ménages demeure le principal vecteur de la croissance (+1.7%) ; est également prévu une reprise de la demande extérieure faite à la France et une croissance de +4.9% des investissements des entreprises. L'inflation prévisionnelle 2016 s'élève à 1%.

Cette hypothèse est importante pour les collectivités car elle détermine le coefficient d'actualisation des bases de TH et de TFB.

Ce coefficient, comme en 2012, 2013 et 2015 est identique au taux d'inflation prévisionnel de la Loi de Finances Initiale, **soit 1% pour 2016.**

➤ **Dotations de péréquation**

✓ **DSU – DSR**

En matière de péréquation, le PLF 2016 poursuit la politique de forte progression des enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 180 M€) et de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 117M€). Pour mémoire, cette progression n'est pas financée par une hausse de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités mais par des réallocations au sein de cette dernière (pour moitié, au sein de la DGF et pour moitié des autres composantes de l'enveloppe normée vers la DGF).

✓ **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**

Autre élément de la péréquation, le FPIC voit son volume porté à 1 Md€ (+ 220 M€) soit 1.9% des recettes fiscales des communes et des EPCI. La Loi de Finances 2012 avait prévu pour 2016 un volume du FPIC correspondant à 2% de ces recettes fiscales, objectif reporté par le PLF 2016 à 2017.

➤ **Création d'un fonds national à l'investissement**

Pour atténuer la baisse des dotations de l'Etat sur l'investissement des collectivités, le PLF 2016 prévoit la création d'un fonds de soutien à l'investissement d'un montant de 800 millions d'euros nets pour soutenir l'investissement du bloc communal.

➤ **Elargissement du périmètre du FCTVA**

Le PLF 2016 introduit également une mesure technique pour soutenir l'investissement : l'élargissement du périmètre du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (payées à partir du 1^{er} janvier 2016).

➤ **Autres mesures du PLF 2016**

- ✓ La baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0.9% de la masse salariale au lieu de 1%.
- ✓ le PLF 2016 reporte la dépénalisation du stationnement payant, introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, au 1er janvier 2018.
- ✓ Le prolongement, sous conditions, des incitations aux communes nouvelles jusqu'au 30 septembre 2016.

II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Le budget communautaire se compose :

✧ **D'une section de fonctionnement**

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, déneigement, fournitures, entretien courant, assurances ...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts, ligne de trésorerie), autres charges de gestion courante (participation à la CCPMB, subventions aux associations, au budget annexe (transport) amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, l'attribution de compensation de la TP (versement par les communes), la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les impôts indirects (taxe de séjours) les produits des services (recettes perçues sur les usagers : centre sportif, les musées...) et les autres produits.

Le solde des mouvements réels et récurrents de la section de fonctionnement est appelé l'épargne brute. Cette épargne doit servir à rembourser le capital de la dette en priorité.

Le solde disponible, appelé épargne nette, sera utilisé pour financer les investissements, c'est l'autofinancement.

✧ **D'une section d'investissement**

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la communauté de communes et son financement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement, réfection de la voirie, aménagement d'espaces verts, de places publiques, achat de terrains, ou acquisition de véhicules, matériels...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement (Etat, Région, Département...) qui couvriront pour partie ces dépenses,
- les remboursements de T.V.A (FCTVA),
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement.

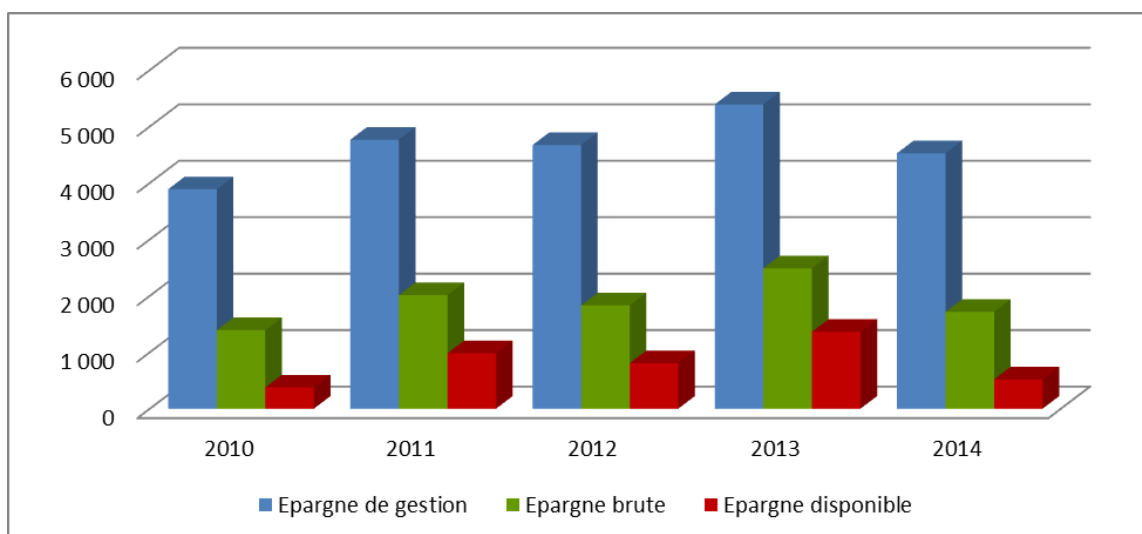
L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissements, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes.

III – SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FINANCIERS 2010 - 2014

ÉVOLUTION DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En milliers d'Euros)	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Produits réels d'exploitation	18 670	20 394	21 177	22 567	22 844
Charges réelles d'exploitation	14 783	15 629	16 507	17 177	18 320
ÉPARGNE DE GESTION (EBE)	3 887	4 765	4 670	5 390	4 524
Intérêts de la dette	382	449	597	623	691
Solde produits / charges Financières	-4	0	0	0	0
Solde produits / charges Exceptionnelles	-2 110	-2 306	-2 244	-2 281	-2 119
ÉPARGNE BRUTE (CAF BRUT)	1 391	2 010	1 829	2 486	1 714
Remboursement en capital de la dette *	1 016	1 029	1 024	1 126	1 196
ÉPARGNE DISPONIBLE (CAF NETTE)	375	981	805	1 360	518
EBE en % des recettes réelles de fonctionnement	21%	23%	22%	24%	19%
CAF BRUTE en % des recettes réelles de fonctionnement	7%	10%	9%	11%	7%
CAF NETTE en % des recettes réelles de fonctionnement	2%	5%	1%	6%	2%

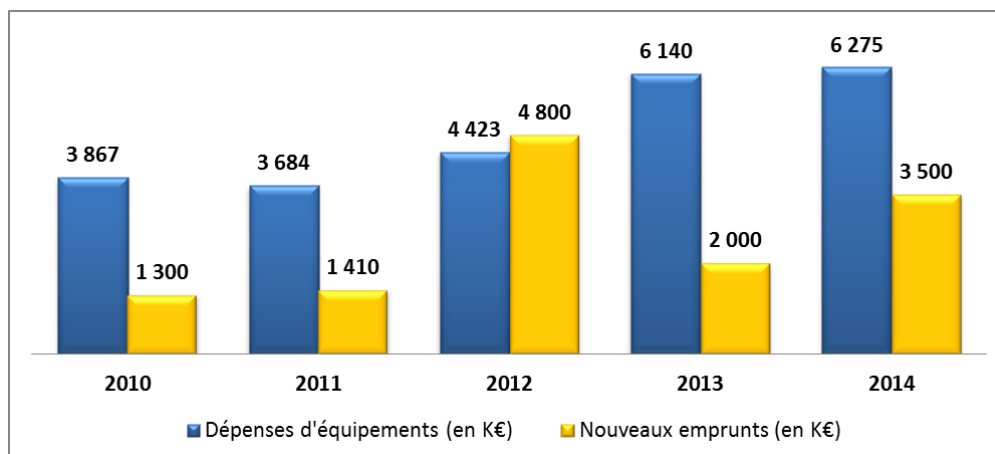


EVOLUTION DE LA FISCALITE

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE					
Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc					
	2010	2011	2012	2013	2014
TAXE D' HABITATION	6,87%	6,87%	6,87%	7,04%	7,04%
FONCIER BATI	0,364%	0,364%	0,364%	0,373%	0,373%
FONCIER NON BATI	2,85%	2,85%	2,85%	2,92%	2,92%
CFE	28,61%	28,61%	28,61%	29,33%	29,33%

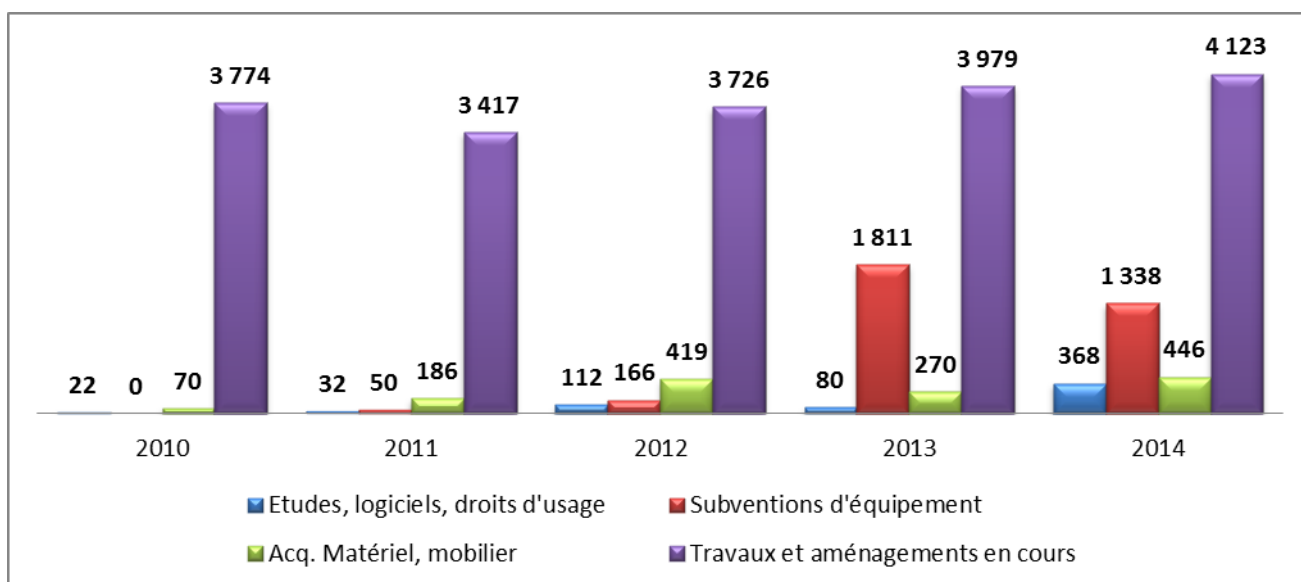
EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Sur la période 2010 - 2014, le montant des investissements s'élève à 24 M€.



Principaux investissements réalisés sur la période 2010 – 2014 :

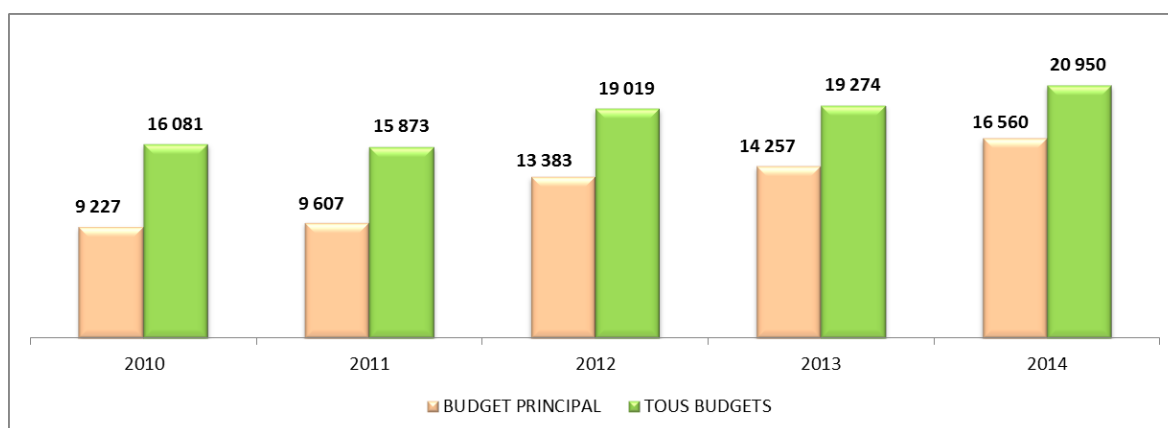
Travaux dans les bibliothèques : 900 K€ Musée Alpin/Espace Tairraz : 380 K€
 Travaux Maison de l'Alpage + maison du Lieutenant : 320 K€ Musée Montagnard : 650 K€
 Travaux sur les pistes : 1 200 K€ dont tremplin du Grépon : 860 K€, Kandahar : 130 K€ ...
 Terrains de football des Pèlerins et des Houches/Servoz : 250 K€
 Centre sportif (piscine, patinoire, tennis) : 3 100 K€
 Ecole de musique : 4 800 K€ Salle de danse : 350 K€ Musée à ciel ouvert : 690 K€ ...
 Travaux sur les sentiers de montagnes : 1 000 K€
 Plateau sportif Chamonix : 1 200 K + terrains multisports Les Houches, Vallorcine : 330 K€
 Maison Médicale : 1 200 K Paravalanche de Taconnaz : 4 080 K€
 Subvention d'équipement : Convention ferroviaire : 2 600 K€, Tennis des Houches : 210 K€,
 Tennis de Servoz : 20 K€, Enneigement col de Voza : 163 K€, Maison du Betté Vallorcine : 65 K€,
 OT des Houches : 260 K€, Mur escalade Vallorcine : 5K€, Fond chaleur : 13 K€ ...



Le niveau des dépenses d'équipement pour la communauté de communes s'élève à : **454 €/hab.** pour 2014 et reste supérieur à celui de la strate au niveau national : **88 €/hab**

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Compte tenu des opérations financières 2014 présentées ci-dessus, l'encours de la dette de la communauté de communes augmente de 1,6 millions d'euros en 2014.



IV - RATIOS LEGAUX

Dans un souci de transparence financière, la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite Loi A.T.R.) a instauré l'obligation de faire figurer, en annexe des documents budgétaires, quelques données synthétiques sur la situation financière. Les villes et les groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter les 11 ratios figurant ci-dessous.

Le nombre d'habitants (Population INSEE) retenu pour le calcul des ratios est de :

2010 : 13 904 h 2011 : 13 916 h 2012 : 13 913 h 2013 : 13 864 h 2014 : 13 816 h

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
1/ Dépenses réelles de fonctionnement / Population <i>Mesure le niveau de service rendu</i>	1246	1328	1404	1466	1562
2/ Produit des impôts directs / Population <i>Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable levées par la collectivité</i>	905	830	867	999	1004
3/ Recettes réelles de fonctionnement / Population <i>Mesure les ressources dont dispose la Collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance</i>	1346	1472	1536	1645	1686
4/ Dépenses d'équipement brut / Population <i>Mesure de l'effort d'équipement</i>	278	263	318	443	447
5/ Encours de la dette nette / Population <i>Mesure l'endettement de la Collectivité</i>	680	690	962	1028	1199
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / Population <i>Mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la Collectivité</i>	185	214	205	203	186
7/ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement <i>Mesure la charge de personnel de la Collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de dépense incompressible quelle que soit la population de la Collectivité</i>	23,61%	24,83%	25,51%	25,96%	24,68%
8/ Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal <i>Mesure le niveau de pression fiscale exercé sur les contribuables. Rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (taux moyens nationaux). Si taux < à 100%, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées</i>		114,80%	76,71%	77,73%	Suppression du ratio selon arrêté du 09/12/14 relatif à l'instruction M14
9/ Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé.</i>	98%	95,21%	96,23%	94,04%	97,78%
10/ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure l'effort d'équipement de la Collectivité au regard de sa richesse</i>	20,66%	17,84%	20,70%	26,92%	26,52%
11/ Encours de la dette / Recettes de fonctionnement <i>Mesure la charge de la dette de la Collectivité relativement à sa richesse</i>	50,52%	46,90%	62,64%	62,51%	71,08%

V – RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2015

Suite à la crise financière mondiale en 2008, dont la crise des « subprimes », une polémique s'est développée sur « la toxicité » des emprunts et une charte de bonne conduite dite charte « Gissler » a été signée le 7 décembre 2009 entre des associations d'élus et des représentants des banques.

Cette charte est le résultat de la mission confiée par le Gouvernement à Mr Gissler, Inspecteur Général des Finances, pour apaiser les tensions entre les collectivités territoriales victimes d'emprunts toxiques et les banques, et garantissant que les emprunts structurés proposés aux collectivités sont adaptés à leurs besoins. Cette charte n'a pas d'effet rétroactif.

Sous la charte Gissler, les banques signataires -Société Générale, Dexia, Crédit Agricole, Banque Populaire Caisse Epargne- s'engagent à ne plus vendre de contrats basés sur des matières premières ou des écarts de devises, à classer les produits en cinq catégories (« tableau des risques ») et à reconnaître aux collectivités locales le caractère de « non-professionnels de la finance ».

Depuis lors, l'endettement du secteur public local fait l'objet de nombreuses attentions. Il n'en reste pas moins que le recours juridique à l'emprunt est strictement encadré. En effet, les collectivités ne peuvent emprunter que pour **financer leurs dépenses d'équipement** (construction/rénovation d'équipements, acquisitions, subventions d'investissement,...) qui ne pourraient être financées sur un seul exercice budgétaire. A l'inverse, **il est leur est strictement interdit d'emprunter pour financer des dépenses courantes ainsi que pour rembourser le capital des prêts contractés par le passé.**

Une circulaire interministérielle en date du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales, et l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier. Elle fixe les règles pour réduire l'asymétrie d'information entre la collectivité territoriale et l'établissement financier, mieux informer l'assemblée délibérante et précise l'action des services de l'Etat.

Elle préconise aussi l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

GESTION DE LA TRESORERIE

Le service des Finances suit régulièrement les mouvements du compte « Trésor Public ». En fonction des besoins, il est mobilisé ou remboursé des fonds au moyen de la ligne de trésorerie à court terme, mise en place chaque année par une délibération du Conseil Communautaire

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2013 et 2014, la ligne de trésorerie a été souscrite auprès du Crédit Agricole des Savoie et suite à un appel d'offre au mois de novembre, c'est le même établissement bancaire qui a été retenu pour l'année 2015.

CREDIT AGRICOLE	2014	2015
MONTANT	1 400 000 €	1 400 000 €
DATE DE DEBUT	1/01/2014	1/01/2015
DATE DE FIN	31/12//2014	31/12/2015
INDEX	EURIBOR 3 Mois	EURIBOR 3 Mois
MARGE	1,42%	1.32%
COMMISSION	1 800 €	2 520 €

La charge d'intérêts relative à l'utilisation de la ligne de trésorerie s'établit pour 2015 à 724€, 390 € en 2014.

GESTION DE LA DETTE PROPRE

◆ Les nouveaux emprunts

Sur l'exercice 2015, le recours à l'emprunt s'est élevé à 4 000 000 €. (Budget principal)

* **BANQUE POSTALE** : Montant : 2 000 000 € au 4 mai 2015 Durée : 15 ans
Taux fixe annuel de 2,17%

* **BANQUE POSTALE** : Montant : 2 000 000 € au 29 décembre 2015 Durée : 15 ans
Taux variable : EURIBOR 3 mois + marge de 0,86%

◆ Reprise d'encours

* Transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2015

Budget Régie Assainissement : 398 716,90 €

Encours des budgets assainissement :

Les Houches : 189 234,27 ; Servoz : 147 139,90 € ; Vallorcine : 62 342,73 €

Budget Assainissement DSP : 92 643,84 € (Encours budget assainissement Chamonix)

* Transfert d'emprunt suite à la mise en place de la nouvelle DSP Transport

Reprise des emprunts de la SEM Chamonix Développement : 1 160 650,27 €
(Financement des travaux d'agrandissement des locaux de Chamonix Bus)

◆ Structure de la dette de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix MB

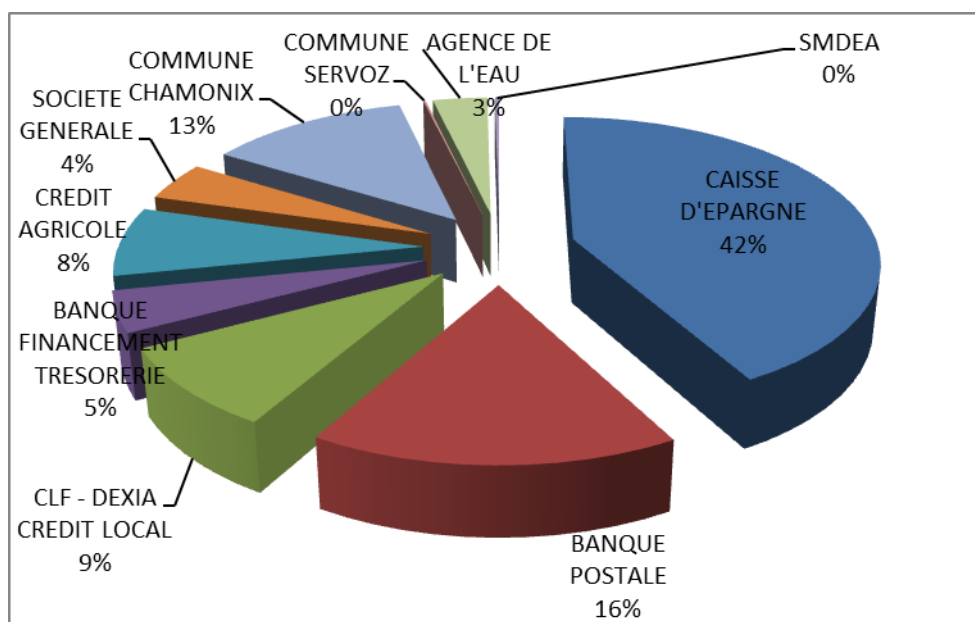
Budget Principal

Au 31 décembre 2015, la dette de la communauté de communes s'élève à 19,2 M€ avec un taux moyen de 3,68 % et 90 % de l'encours est à taux fixe et 10 % à taux variable.

Tous Budgets

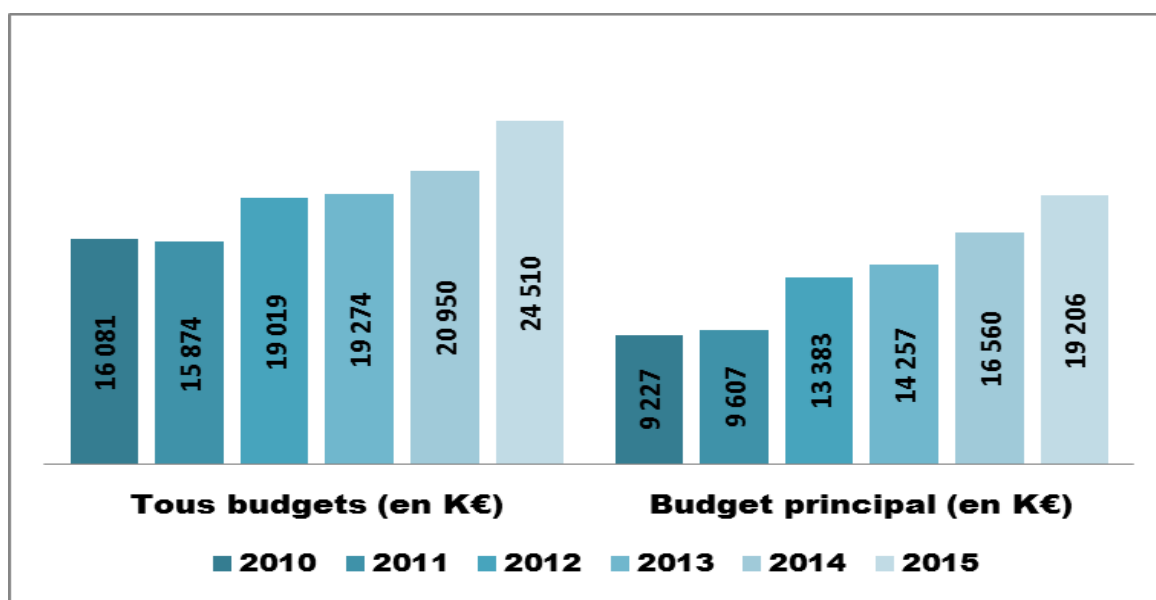
Au 31 décembre 2015, la dette de la communauté de communes s'élève à 24,5 M€ avec un taux moyen de 3,65 % et 84 % de l'encours est à taux fixe et 16 % à taux variable.

- ◆ L'encours de la dette (Tous budgets) est composé de 39 emprunts auprès de 10 établissements prêteurs



Prêteurs	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Variations
CAISSE EPARGNE RHONE ALPES	10 636 751,84	10 302 404,00	-334 347,84
BANQUE POSTALE	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	721 422,26	1 879 418,88	1 157 996,62
COMMUNE DE CHAMONIX	3 671 145,46	3 044 879,64	-626 265,82
COMMUNE DE SERVOZ	16 239,02	37 767,42	21 528,40
SOCIETE GENERALE	1 161 905,51	1 062 774,39	-99 131,12
BFT	1 263 120,00	1 105 230,00	-157 890,00
DEXIA-CLF - SFL	2 428 275,22	2 185 468,14	-242 807,08
AGENCE DE L'EAU	1 006 866,75	826 137,14	-180 729,61
SMDEA	44 372,73	66 166,08	21 793,35
	20 950 098,79	24 510 245,69	3 560 146,90

◆ Evolution de l'encours de la dette



◆ Situation par budget au 31 décembre 2015

BUDGET	Capital restant dû au 31/12/2014	Capital restant dû au 31/12/2015	Variations	Durée de Vie Résiduelle au 31/12/2015	Durée de Vie Moyenne au 31/12/2015
BUDGET PRINCIPAL	16 560 172,23	19 206 118,29	2 645 946,06	13 ans	7 ans
BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	3 834 413,59	3 641 994,33	-192 419,26	7 ans, 2 mois	4 ans
BUDGET ASSAINISSEMENT DSP	0,00	72 835,69	72 835,69	4 ans	2 ans, 2 mois
BUDGET TRANSPORT	0,00	1 127 821,77	1 127 821,77	12 ans, 5 mois	6 ans, 11 mois
BUDGET ORDURES MENAGERES	555 512,97	461 476,19	-94 036,78	5 ans, 7 mois	3 ans, 3 mois
	20 950 098,79	24 510 246,27	3 560 147,48	12 ans	6 ans, 6 mois

Durée de vie Résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de Vie Moyenne Résiduelle : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement.

Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la communauté de communes pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Le seuil prudentiel de vigilance se situe entre 10 et 12 ans, avec un seuil critique à 15 ans.

BUDGET GENERAL	2010	2011	2012	2013	2014
Endettement au 31 décembre	9 227	9 607	13 383	14 257	16 560
Epargne brute	1 391	2 010	1 829	2 486	1 714
Nombre d'année pour rembourser	6 ans 8 mois	4 ans 9 mois	7 ans 4 mois	5 ans 9 mois	9 ans 8 mois

◆ Répartition de l'encours de la dette en fonction de la classification de la Charte Gissler (Tous Budgets)

Dans le cadre de la charte Gissler (Charte de Bonne Conduite) signée au mois de décembre 2009, a été arrêtée une classification des produits proposés aux collectivités locales qui retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, CMS EUR, etc.) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5);
- le risque lié à la structure du produit (allant de A à E).

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
Structure : A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits	36	0	0	0	0	0
% de l'encours	100 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	24 342 341,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : B - Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : C - Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : E - Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : F - Autres types de structure						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC**

ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	SANS NOUVEAUX EMPRUNTS			
							Prév. 2016	Prév. 2017	Prév. 2018	Prév. 2019
BUDGET PRINCIPAL	9 227	9 607	13 383	14 257	16 560	19 206	17 702	16 231	14 787	13 370
BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	5 942	5 423	4 900	4 370	3 834	3 642	3 043	2 439	1 868	1 518
BUDGET ASSAINISSEMENT DSP						73	53	40	27	13
BUDGET TRANSPORT						1 128	1 059	989	914	836
BUDGET ORDURES MENAGERES	913	843	736	647	556	461	365	265	169	115
ENDETTEMENT AU 31 /12 TOUS BUDGETS	16 082	15 873	19 019	19 274	20 950	24 510	22 222	19 964	17 765	15 852

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ANNUITES TOUS BUDGETS

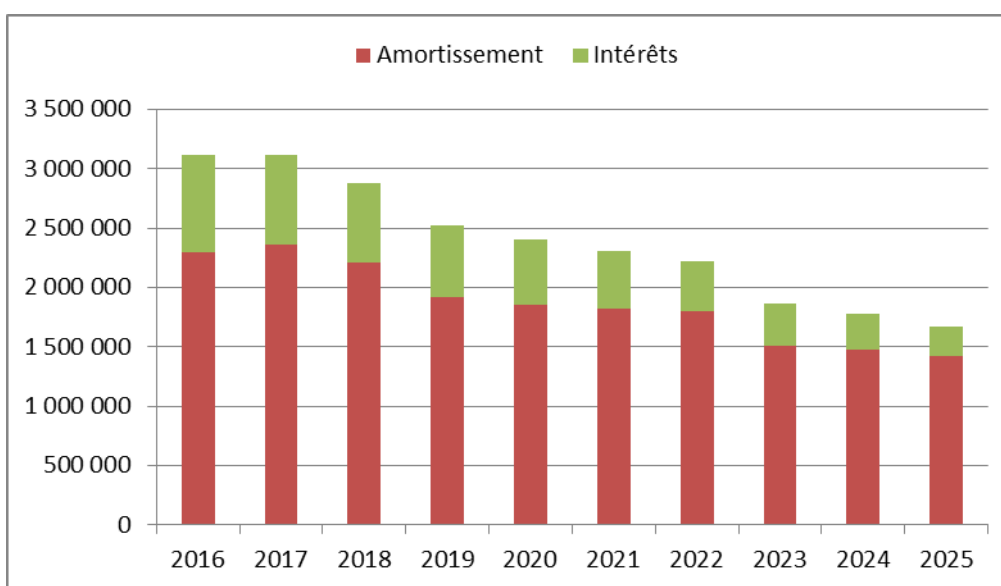
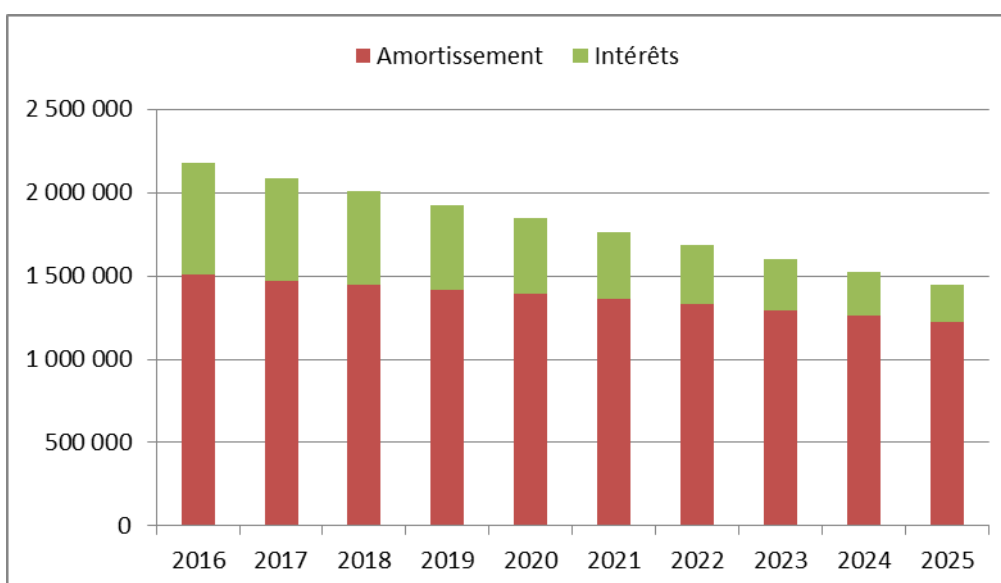


TABLEAU PREVISIONNEL DES ANNUITES BUDGET PRINCIPAL



GESTION DE LA DETTE GARANTIE

La communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc accorde sa garantie sur un emprunt concernant le centre équestre du Mont Blanc depuis 2012 à la CIC Lyonnaise de banque à Chamonix.

Montant garanti : nominal : 229 500 €
Capital restant dû au 31/12/2015 : 204 057 €

En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité ayant garanti l'emprunt se substitue à l'emprunteur défaillant pour rembourser le capital restant dû et les intérêts à payer.

Rappel : les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles:

- La règle du plafonnement: le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement

- La règle de la division des risques: le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10% de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

- La règle du partage des risques: la quotité garantie par les collectivités locales ne peut excéder 50%.

Toutefois les règles prudentielles ne sont pas applicables aux opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements menées par un organisme d'H.L.M. ou une Société d'Economie Mixte, ou réalisées avec l'apport de subventions de l'Etat.

Le ratio de plafonnement du risque (défini comme le fait que le total des annuités de la dette intercommunale et des annuités garanties, déduction faite des provisions éventuelles, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement) est en 2015 de 9%.

VI - LA MUTUALISATION DES SERVICES

Éléments de présentation dans le cadre du DOB 2016

Point sur l'avancement du Schéma de mutualisation des services

et mise en œuvre en 2016

Rappel des étapes et calendrier sur l'année 2015

- Commission mutualisation des services : examen de chaque étape d'avancement et de validation de la démarche de mutualisation des services : réunions des 3 mars 2015, 8 juin 2015, 13 novembre 2015.
- Saisine et avis des instances paritaires de dialogue social :
 - Comité technique unique Chamonix/CCVCMB : saisi à plusieurs reprises sur ce dossier : le 3 mars, le 5 juin, le 2 octobre et enfin le 4 décembre 2015
 - Comité technique des Houches : 27 avril 2015, 27 novembre 2015.
- Conseils communautaires :
 - Séance du 17 mars 2015 : porter à connaissance du rapport et du schéma de mutualisation des services
 - Séance du 16 juin 2015, adoption du Schéma de mutualisation des services
 - Séance du 16 décembre 2015 : mise en application du Schéma de mutualisation de services et création de services communs.

Mise en place des services communs en 2016

6 services communs créés à compter du 1er janvier 2016 :

- Développement durable du territoire - Urbanisme
- Finances
- Ressources humaines
- Informatique
- Marchés publics
- Affaires juridiques

Sont ainsi transférés à la Communauté de communes :

- 45 agents de la commune de Chamonix
- 3 agents de la commune des Houches

D'autres agents, déjà communautaires, rejoignent et complètent l'équipe des services communs :

- 1 DRH
- 2 agents du service Affaires Juridiques

Au total **51 agents concernés**.

Objectifs et principes d'organisation

- Renforcer la solidarité du territoire en faisant rayonner les compétences sur un périmètre plus large avec partage des expertises
- Garantir les services à la population, au sein desquels chaque collectivité prend sa quote-part, en sécuriser les procédures
- Optimiser le fonctionnement des services en harmonisant les outils et moyens

L'organisation des services qui découle du schéma de mutualisation repose sur 3 principes conducteurs : proximité, cohérence, engagement sur un projet de service.

Un **plan de déploiement** progressif est prévu au sein de chaque service commun

Participation aux services communs

• Principes proposés pour la répartition financière :

- ✓ **En 1^{ère} année** : maintien des équilibres c'est à dire :
 - participation selon la répartition actuelle entre Chamonix et la Communauté de communes
 - valorisation des activités nouvelles selon coût de la prestation externalisée ou selon le coût de la prestation portée en interne
- ✓ **Années suivantes** : définition de critères d'activité, répartition selon *cout annuel de fct x unité d'activité*, estimation (BP) puis ajustement réel (CA)
- ✓ **Imputation sur les AC** pour bénéficier de l'effet de bonification du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

• Proposition de participation financière 2016 :

- ✓ Les communes concernées par du transfert effectif de personnel aux services communs participeront selon le niveau :
 - des charges de personnel transféré au 1^{er} janvier 2016 : cas de Chamonix et des Houches
 - A voir dès 2017 pour ajouter les autres coûts de fonctionnement propres aux nouveaux services communs, une fois recensés : contrats de maintenance, locations mobilières, documentations, fournitures administratives, etc, hors frais de structure.
- ✓ Les autres communes souhaitant bénéficier de l'appui des nouveaux services communs (Servoz, Vallorcine, Les Houches pour des services non existants) participeront selon un montant défini à partir des besoins exprimés
 - par référence au coût de la prestation annuelle externalisée jusqu'alors (ex. informatique)
 - selon le temps réel passé à partir d'un taux horaire moyen (ex. Aff juridiques, marchés publics, Urbanisme)
 - selon un montant forfaitaire valorisé pour une prestation donnée (ex. Finances, RH)

• 1er élément d'évaluation pour Chamonix

Agents transférés dans le cadre de la création des services communs en 2016, ventilation des participations en 2016 selon les principes antérieurs des conventions de services partagés (principe de maintien des équilibres la 1ère année)

			Part
	TOTAL	Part CCVCMB	
Achat - Marchés publics (3 agents) - Répartition CLECT 60% Chamonix	145 333 €	58 133 €	87 200 €
Finances (13 agents) - Répartition CLECT 68% Chamonix	545 439 €	174 540 €	370 899 €
Informatique (7 agents) - Répartition CLECT 51% Chamonix	278 390 €	136 411 €	141 979 €
Ressources Humaines (8 agents dont DRH) - Répartition CLECT 79% Chamonix	379 676 €	79 732 €	299 944 €
Direction Dvlpt Territoire dont Urbanisme (total 15 agents) Répartition 100% Chamonix Urbanisme et répartition CLECT pour 3 postes	567 428 €	68 722 €	498 706 €

Total Chamonix services communs	1 916 267 €	517 539 €	1 398 728 €
--	--------------------	------------------	--------------------

• **1er élément d'évaluation pour Les Houches**

Agents transférés dans le cadre de la création des services communs en 2016, participation en 2016 selon le coût de cette charge transférée (neutralisation des coûts). Pour les nouveaux services, participation selon le coût de la prestation externalisée en 2015 (principe de maintien des équilibres la 1ère année).

ADS Urbanisme (2 agents)	66 603 €
RESSOURCES HUMAINES (1 agent)	35 694 €
Prestation service commun Informatique (maintenance parc, école, SIG) - <i>Evaluation selon coût externalisé en 2015</i>	8 000 €
Total les Houches services communs	110 297 €

• **1er élément d'évaluation pour Servoz**

Participation en 2016 selon le coût de la prestation externalisée en 2015 (principes de neutralisation financière et maintien des équilibres la 1ère année).

Prestation service commun Urbanisme (instruction ADS) - <i>Evaluation selon coût externalisé en 2015</i>	7 790 €
Autres services - <i>selon besoin</i>	à définir
TOTAL SERVOZ	7 790 €

• **1er élément d'évaluation pour Vallorcine**

Participation en 2016 selon le coût de la prestation externalisée en 2015 (principes de neutralisation financière, et maintien des équilibres la 1ère année).

Prestation service commun Urbanisme (instruction ADS) <i>Evaluation selon coût externalisé en 2015</i>	7 875 €
Autres services - <i>selon besoin</i>	à définir
TOTAL VALLORCINE	7 875 €

Poursuite des mises à disposition de personnel et autres services mutualisés

Les conventions dites de « services partagés », mises en place dès la création de la Communauté de communes et traitant de la mise à disposition de personnel, sont renforcées et maintenues dans leurs principes (cf. délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015 relative à l'avenant à la convention de mutualisation des services).

Cela concerne les agents des services :

- dont les missions ne relèvent pas de services fonctionnels créés en services communs (ex. Communication, Direction Générale, Culture, Sports, Social-Solidarités, Services Techniques)
- qui ne sont que partiellement affectés à un service commun existant

VII - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

L'année 2016 sera marquée :

- Par la mise en place des services communs

Dans le cadre de l'application du schéma de mutualisation adopté le 16 juin 2015, et suite à la commission de mutualisation du 13 novembre dernier, il a été proposé et adopté par chaque conseil municipal et lors du conseil communautaire du 16 décembre dernier, de mettre en place les services communs concernés assurant des missions fonctionnelles à savoir : urbanisme, ressources humaines, finances, affaires juridiques, informatique, marchés publics.

Le transfert de personnel, à compter du 1^{er} janvier 2016, représente un effectif de 51 agents.

Un avenant n° 4 à la convention de mutualisation des services et une nouvelle convention de participation aux services communs fixent le cadre général d'organisation des relations entre la Communauté de Communes et les communes et de leurs actions. Il constitue un outil de gouvernance qui permet de garantir une collaboration entre les parties sur l'ensemble des champs mutualisés en déterminant le niveau de service attendu pour ces activités mutualisées.

Le paysage budgétaire de la Communauté de Communes va donc s'en trouver bouleversé. En effet, les personnels transférés seront, à compter du 1^{er} janvier, des personnels communautaires au sein de services communs.

Ces transferts financiers vont bouleverser les masses budgétaires, il sera donc difficile de faire des comparaisons par rapport à l'année précédente.

Par contre ces différents mouvements n'auront pas d'impact sur l'équilibre général des budgets. C'est pourquoi le DOB présenté ci-après garde le même périmètre dans un premier temps, pour pouvoir faire des comparaisons.

Le volume des salaires des 51 agents transférés représente un montant d'environ 2 000 K€

L'année 2016, sera mise à profit pour préparer le transfert également des coûts des moyens correspondant à l'exercice de leurs missions.

- Par le transfert de certains dossiers à la Communauté de Communes

Dès ce début d'année, une Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLET), va se réunir pour déterminer l'évaluation des transferts et leur impact sur les attributions de compensations.

Les dossiers transférés seront :

CHAMONIX

- Au niveau de la Culture : la Maison de la Mémoire et du Patrimoine
- Au niveau du Sports : les stades de slalom (Planards et Vormaine)
- Au niveau des événements : le Cosmojaz

LES HOUCHES

- Au niveau du Sports : les Tennis
- Au niveau des événements : le Cosmojaz

SERVOZ - VALLORCINE

- Au niveau du Sports : les Tennis

La CLECT aura aussi à examiner au cours de l'année 2016 le transfert de dossiers supplémentaires (Pistes de ski de fonds, le service des sports, les sportifs de haut niveau...), ces transferts vont entraîner une modification du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale)

Le CIF (coefficient d'intégration fiscale) est la mesure économique de l'intégration fiscale, c'est-à-dire du poids de la fiscalité intercommunale par rapport à la fiscalité totale communale et intercommunale. Plus l'EPCI gère de compétences plus le montant de la DGF est important.

Le PLF 2016 prévoit une réforme du calcul et de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui entrerait en vigueur en 2017.

Avec cette réforme, le CIF deviendrait un élément commun pour fixer le montant des dotations tant pour les intercommunalités que pour leurs communes membres.

L'optimisation du CIF est plus que jamais un levier pour mobiliser les dotations pour l'ensemble du bloc communal.

Pour mémoire le CIF 2015 de la communauté de Communes de la Vallée de CHAMONIX Mont Blanc est égal à 0,553914.

Une nouvelle piste d'optimisation du CIF, issue de la Loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République) adoptée en août 2015, pourrait être constituée par le transfert à la communauté de communes de la contribution Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) assumée aujourd'hui par les communes.

Cette année, plus que jamais, le projet de loi de finances, adopté le 17 décembre, laisse entendre que les collectivités devront faire face à une longue addition de contraintes : poursuite de la contribution au redressement des finances publiques, de la contribution au FPIC, baisse des allocations compensatrices...

Par la création d'un fonds d'aide à l'investissement local, doté d'une capacité d'engagement de 1 milliard d'euros, le gouvernement souhaite s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et ne remettent pas en cause l'investissement local.

Même si l'analyse rétrospective 2010 - 2014 met en exergue une situation financière encore maîtrisée mais fragile, les perspectives, pour la Communauté de Communes ne sont pas engageantes et démontrent la nécessité de rechercher de réelles marges de manœuvre sur les dépenses et le développement des recettes.

LES PERSPECTIVES POUR LE BUDGET 2016

La baisse de la DGF s'accompagne d'une augmentation du prélèvement sur recettes du Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

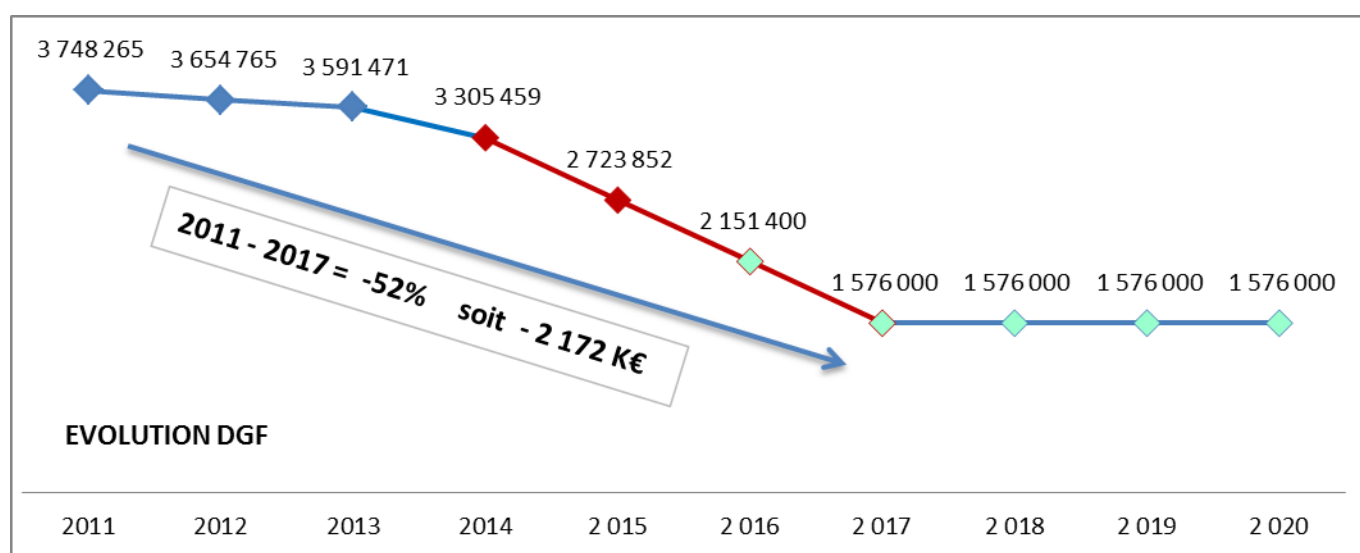
POURSUITE DE LA BAISSSE SANS PRECEDENT DE LA DGF

L'Etat a prévu une baisse triennale (2015-2017) des dotations, pour un montant de 11 milliards.

Cette baisse sur l'année 2015 représente 582 K€, soit -18 % par rapport à 2014.

Pour la prospective, il est proposé de retenir comme hypothèse une baisse des dotations sur les années 2016 et 2017, puis un gel pour les années suivantes.

EVOLUTION DGF (en K€)	Réalisé 2014	BP 2015	Notificat° 2015	% Evol.	Projet 2016	% Evol.	Projet 2017	% Evol.	Projet 2018	Projet 2019	Projet 2020
Dotation de base	683	0	688		690		690				
Contribution au redressement des finances publiques	-215		-750		-1 283		-1 818				
Dotation d'Intercommunalité	468	0	-62	-113,17%	-593	862,19%	-1 128	90,22%			
Dotation Compensation Group. De Communes	2 109	2 000	2 063	-2,18%	2 021	-2,00%	1 981	-2,00%	853	853	853
Dotation Compensation Réforme TP	611	611	611	0,00%	611	0,00%	611	0,00%	611	611	611
Compensation TH, TF, TP	118	100	112	-5,10%	112	0,17%	112	0,00%	112	112	112
Total	3 305	2 711	2 724	-17,60%	2 151	-20,64%	1 576	26,75%	1 576	1 576	1 576
Fonds départemental TP	0										
Total des dotations	3 305	2 711	2 724	-17,60%	2 151	-21,02%	1 576	26,75%	1 576	1 576	1 576



FORTE AGGRAVATION DU PRELEVEMENT DU FPIC

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc a pris en charge depuis 2012 l'intégralité de cette péréquation (part des communes + part de la communauté de communes).

A compter de 2015, au vu de la montée en puissance du fonds, une partie du FPIC a été prise en charge par les communes. (Répartition de droit commun)

FPIC Répartition de droit commun						
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2012	%	Prélèvement de droit commun 2013	%	Prélèvement de droit commun 2014
CCVCMB	42,07%	147 105 €	55,08%	493 174 €	55,76%	839 485 €
Chamonix	44,62%	156 047 €	33,80%	302 625 €	33,10%	498 359 €
Les Houches	9,63%	33 693 €	8,05%	72 078 €	8,07%	121 522 €
Servoz	1,28%	4 488 €	1,45%	12 947 €	1,48%	22 356 €
Vallorcine	2,40%	8 409 €	1,62%	14 477 €	1,59%	23 877 €
TOTAL	100,00%	349 741 €	100,00%	895 301 €	100,00%	1 505 599 €
EVOLUTION EN % PREVU PAR L'ETAT				140%	58%	
EVOLUTION EN % (REELLE)				156%	68%	

FPIC Répartition de droit commun		
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2015
CCVCMB	55,39%	1 164 740 €
Chamonix	33,25%	699 236 €
Les Houches	8,24%	173 293 €
Servoz	1,49%	31 251 €
Vallorcine	1,63%	34 224 €
TOTAL	100,00%	2 102 744 €
EVOLUTION PREVU ETAT		40%
EVOLUTION REELLE		40%

PREVISION FPIC			
Prélèvement 2016	Prélèvement 2017	Prélèvement 2018	Prélèvement 2019
1 495 530 €	1 525 441 €	1 555 949 €	1 587 068 €
897 750 €	915 705 €	934 019 €	952 699 €
222 480 €	226 930 €	231 468 €	236 098 €
40 230 €	41 035 €	41 855 €	42 692 €
44 010 €	44 890 €	45 788 €	46 704 €
2 700 000 €	2 754 000 €	2 809 080 €	2 865 262 €
28%	2%	2%	2%

La baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC représentent une perte de ressource pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc de 900 K€ pour 2016 soit l'équivalent d'une hausse des taux de la fiscalité d'environ 7%

La prospective financière, élaborée à la fin de l'été, laisse apparaître une dégradation de la capacité d'autofinancement dès 2016.

(En milliers d'euros)

	BP 2015	BUDGET 2015	% Aug.	DOB 2016	% Aug. Budget/Dob	PROJET 2017	PROJET 2018	PROJET 2019	PROJET 2020
RECETTES DE GESTION COURANTE	22 950	23 129	0,8%	23 112	-0,1%	22 798	23 042	23 246	23 542
Impôts et taxes	15 609	15 665	0,4%	15 882	1,5%	16 090	16 300	16 470	16 730
Taxe de séjour	1 950	1 950	0,0%	2 200	12,8%	2 222	2 222	2 222	2 222
Dotations et participations	3 134	3 242	3,4%	2 497	-23,0%	1 927	1 932	1 937	1 942
Produits des services	1 699	1 715	0,9%	1 718	0,2%	1 743	1 769	1 795	1 822
Autres produits	558	558	0,0%	815	46,2%	816	820	822	825
DEPENSES DE GESTION COURANTE	20 109	20 386	1,4%	21 192	4,0%	21 116	21 295	21 477	21 662
Charges de personnel	5 432	5 432	0,0%	5 541	2,0%	5 651	5 764	5 880	5 997
Charges à caractère général	4 007	4 013	0,1%	4 536	13,0%	4 552	4 569	4 586	4 604
Subvention aux associations	5 594	5 752	2,8%	5 910	2,7%	5 660	5 660	5 660	5 660
Subvention budget transport	2 502	2 502	0,0%	2 400	-4,1%	2 400	2 400	2 400	2 400
Autres charges	2 574	2 688	4,4%	2 805	4,4%	2 853	2 901	2 951	3 001
EPARGNE DE GESTION	2 841	2 743		1 921		1 682	1 748	1 769	1 879
Annuité dette	2 100	2 100	0,0%	2 242	6,8%	2 388	2 545	2 701	2 857
Produits et charges exceptionnels	-4	13		0		0	0	0	0
EPARGNE NETTE (CAF nette)	737	656		-322		-706	-797	-931	-978

Dans ce contexte de diminution prononcée des dotations de l'Etat aux collectivités et de la croissance du FPIC, la Communauté de Communes doit renforcer encore la maîtrise de ses dépenses de gestion.

Les réunions de préparation budgétaire initiées en septembre ont permis d'étudier les premières propositions des directions afin d'arriver à des économies, tout en ne mettant pas en péril le service rendu aux habitants.

L'ensemble des crédits des services est prévu à la baisse, sachant que certaines charges vont continuer à progresser comme le prix des fluides, les dépenses conventionnées (assurances, contrats d'entretien, de maintenance,...)

Concernant les associations, un effort de gestion leur a également été demandé, dans la lettre de cadrage, de 5% minimum.

Les dépenses de personnel ont augmenté mécaniquement ces dernières années sous l'effet des mesures de revalorisation nationales et du développement de la carrière des agents (GVT : Glissement Vieillesse Technicité).

Dans ce contexte, et vu la part importante des dépenses de personnel au sein du budget, la maîtrise de ces dernières constitue un levier incontournable.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une politique de stricte maîtrise des effectifs avec :

- * un examen approfondi et au cas par cas des conditions de remplacement des agents partant à la retraite,
- * la recherche d'une meilleure adéquation possible entre l'évolution des besoins et le développement des compétences des agents en poste,
- * la mise en place du schéma de mutualisation des services sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

L'objectif est de limiter l'augmentation des dépenses de personnel au maximum en sachant qu'elles seront comprises entre 2 et 3,14 % (*et probablement au mieux à 2.6 %*). Pour y parvenir des arbitrages serrés seront nécessaires. Au-delà de différentes mesures d'économies possibles, une réinterrogation de nos politiques publiques et niveaux de service sera nécessaire.

Ce travail de maîtrise de la masse salariale sera préparé par la commission du personnel et la commission des finances avant le vote du budget.

La communauté de communes doit également chercher à optimiser ses recettes de gestion, notamment en faisant évoluer ses recettes liées aux services délivrés aux publics (la grille des tarifs communautaire a été ajustée lors du Conseil Communautaire en fin d'année 2015).

L'augmentation des produits du domaine et des revenus des immeubles est limitée aux indices d'indexation.

Suite au relèvement de la taxe sur les nuitées en hôtel et dans les autres hébergements touristiques (chambres d'hôtes, villages vacances, campings...) prévu à l'article 44 du projet de loi de finances 2015 et adopté par le conseil communautaire, l'année 2016 sera la première année complète à bénéficier de cette augmentation.

Malgré l'accélération des baisses des dotations, **il n'est pas envisagé d'avoir recours au levier fiscal (augmentation des taux communautaires) à ce stade de la préparation budgétaire**

(1% d'augmentation des taux de la Fiscalité représente un produit supplémentaire d'environ : 125 K€)

Cette prospective fait apparaître un autofinancement net négatif (- 322 K€), pour pouvoir mener une politique dynamique d'investissement, sans recourir d'une façon excessive à l'emprunt, il serait nécessaire de porter l'autofinancement à hauteur minimum de 700 K€ (comme en 2015)

Ce objectif justifie la recherche d'économies supplémentaires et d'optimisation des recettes en matière de fonctionnement d'ici le vote du Budget Primitif 2016

A ce stade du DOB, Le montant des investissements prévu pour 2016 s'élève à 3 M€

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en millier d'euros)

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	BP 2015	DOB 2016
INVESTISSEMENTS	3 780	3 000
TOTAL DES DEPENSES	3 780	3 000

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	BP 2015	DOB 2016
AUTOFINANCEMENT NET	737	718
FONDS DE COMPENSATION TVA	330	260
SUBVENTIONS	691	0
REMB. AVANCE COMMUNE DES HOUCHES	22	22
NOUVEAUX EMPRUNTS	2 000	2 000
TOTAL DES RECETTES	3 780	3 000

Les investissements prévus pour 2016 peuvent se décomposer de la façon suivante :

- **Les investissements récurrents** destinés au maintien en état du patrimoine de la Communauté de Communes et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement (Travaux dans les bâtiments sportifs et culturels, remplacement du matériel,...).
- **Les opérations en cours suite à la mise en place des autorisations de programmes et crédits de paiements** : Maison du Lieutenant, Fonds habitat
- **Des travaux neufs** : Maison de santé des Houches, Projet rénovation Musée Alpin, Enfouissement ligne 63 KW, transport (voie dédiée arrêt), protection contre les débordements, Etudes Orphelins d'Auteuil ...
- **Subvention d'équipement** : Modernisation ligne ferroviaire

L'ensemble des projets d'investissement sera discuté et présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget le 22 mars 2016.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Depuis la création de la communauté de communes, l'encours de la dette du **budget principal** est passé de **9 227 K€ à 19 206 K€** soit une **augmentation de plus de 108%**.

Au 31 décembre 2014, le **ratio de désendettement était de 9 ans et 8 mois, soit très proche du seuil prudentiel de vigilance qui se situe entre 10 et 12 ans.**

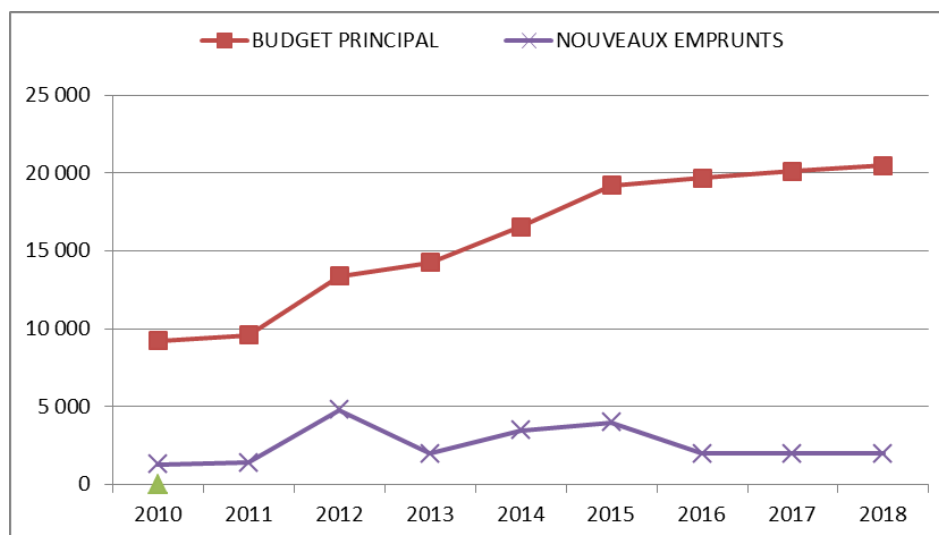
A ce stade et au vu de l'évolution de l'encours sur l'année 2015, **il est impératif de limiter le recours à l'emprunt à hauteur maximum de 2 M€ par an.**

Sur cette base, l'augmentation de l'encours de la dette sera d'environ 0.5 M€ par an, en tenant compte d'un remboursement annuel du capital d'environ 1,5M€

La maîtrise de l'endettement est un objectif majeur pour les années à venir.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Hypothèse : Les nouveaux emprunts sont limités à 2 M€ par an.



◆ Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Il est rappelé que cette procédure est un acte par lequel l'assemblée délibérante donne pouvoir à l'ordonnateur d'engager sur plusieurs années des dépenses d'investissement, dans la limite de cette autorisation.

Le CP correspond à l'inscription budgétaire annuelle destinée à permettre le règlement des dépenses issues d'une AP antérieure.

Le vote d'une AP est assorti d'un échéancier prévisionnel annuel et chaque CP doit être repris dans le budget correspondant.

Toute AP peut être ensuite modifiée (augmentée, diminuée ou annulée) par délibération.

L'assemblée délibérante a voté deux AP/CP lors du vote du BP 2015

Les AP/CP seront modifiées lors du vote du BP 2016 pour tenir compte de l'état d'avancement des dossiers.

DETAIL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS

N° 2103 MAISON DU LIEUTENANT - SERVOZ AJUSTEMENT CONSEIL 17/03/2015 BP 2015	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS					
		BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
ACQUISITION suite DPU	867 000	144 500	144 500	144 500	144 500	144 500	144 500
Frais de portage de l'EPF 74	91 035	26 010	21 675	17 340	13 005	8 670	4 335
TOTAL DEPENSES	958 035	170 510	166 175	161 840	157 505	153 170	148 835
<i>REGION</i>							
<i>CG 74</i>							
<i>COMMUNE DE SERVOZ</i>	50 000	25 000	25 000				
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS / FCTVA	908 035	145 510	141 175	161 840	157 505	153 170	148 835
TOTAL RECETTES	958 035	170 510	166 175	161 840	157 505	153 170	148 835

FONDS HABITAT Dispositif soutien aux particuliers CONSEIL 17/03/2015 BP 2015	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS	
		BP 2015	BP 2016
Participations	200 000	100 000	100 000
TOTAL DEPENSES	200 000	100 000	100 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	200 000	100 000	100 000
TOTAL RECETTES	200 000	100 000	100 000

VIII - BUDGETS ANNEXES ORIENTATIONS 2016

BUDGET ORDURES MENAGERES

Les perspectives pour l'année 2016 laissent entrevoir la structure budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

Charges d'exploitation :

Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel ne devraient pas évoluer.

En revanche, Le SITOM prévoit une baisse de la contribution. On peut envisager une diminution sur les charges de gestion courante de l'ordre de 8 K€.

Recettes d'exploitation :

L'effondrement des cours des matériaux, a pour conséquence la baisse des recettes sur la vente des matières. Cela représente environ -16 K€ sur les inertes et – 26 K€ sur les cartons et ferrailles.

Cette perte de recette est partiellement compensée par la subvention dite « soutien financier – élimination des D3E » versées par l'OCAD3E ou il est envisagé une augmentation de + 25 K€.

En revanche il n'est pas prévu de modification du taux de la TEOM qui est actuellement de 8,60 %

Section d'investissement

Dépenses d'investissement envisagées :

- acquisition de matériel : 43 K€
- Acquisition d'un camion pour les Moloks : 260 K€
- Travaux d'aménagement, barrière d'accès à la déchèterie de Closy : 10 K€
- Poursuite du programme d'installation de Moloks aux Houches et à Vallorcine : 150 K€
- Crédits divers pour les ateliers : 150 K€

Ces investissements ne nécessitent pas de recours à l'emprunt.

Concernant la construction du centre technique sur la zone de la Vigie, l'opération a été construite pour opérer une économie d'échelle entre les services Communaux de Chamonix et la Communauté de communes. Il est prévu de regrouper en un même lieu l'ensemble des ateliers techniques municipaux de Chamonix et les garages et locaux de la Régie Intercommunale Chamonix Propreté. Le coût de l'opération est estimé à 6 000 000 € dont 1/3 à la charge de Chamonix Propreté.

Pour 2016, la Régie devrait prendre en charge sa quote-part d'études soit environ 300 K€. Les crédits nécessaires pourront être inscrits lors de l'affectation des résultats sans recours à l'emprunt.

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2015, la dette du budget Ordures Ménagères s'élève à 461 K€ avec un taux moyen de 3,14 % et 73 % de l'encours est à taux fixe et 27 % à taux variable.

Evolution de l'encours

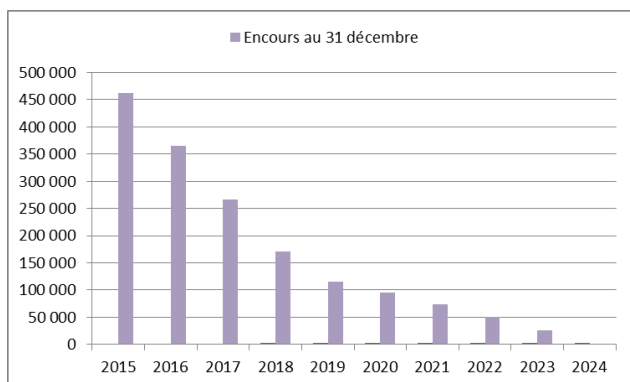
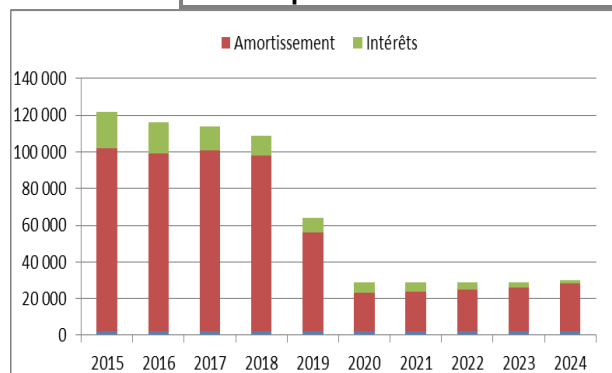


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGET TRANSPORT

En 2015, la communauté de communes aura engagé un travail en profondeur de son offre de transport afin de continuer à opérer un transfert de l'usage de la voiture vers les transports en commun et la mobilité douce.

Pour le transport urbain, après une année de concertation et de négociation, un nouveau contrat de délégation de service public a été signé début août avec Chamonix Bus. La mise en service progressive de la refonte de l'offre de bus débuté en octobre avec l'offre permanente s'est achevée en décembre avec les renforts pour la saison hivernale. Le nouveau contrat plus dynamique est basé sur un engagement de qualité de service et de fréquentation. En terme d'aménagement, une gare routière a été créée à Chamonix Sud pour améliorer la prise en charge des voyageurs et une voie dédiée a été mise en service sur le parking des Grands Montets. Enfin, un itinéraire cyclable a été retenu pour favoriser le domicile travail sur la vallée avec un premier tronçon qui sera mis en service dès 2016 et des garages à vélo sont annuellement installer sur l'ensemble du territoire.

Pour 2016, il sera nécessaire de continuer à adapter l'offre de transport urbain en veillant à maintenir l'équilibre financier existant. Enfin, les travaux de la voie ferroviaire se poursuivront avec le déploiement du nouveau système d'exploitation ferroviaire qui permettra pour l'hiver 2016/2017 d'offrir un service de train plus cadencé sur les périodes d'affluence.

♦ Structure de la dette

Au 31 décembre 2015, la dette du budget Transport s'élève à 1 128 K€ avec un taux moyen de 4,74 % et 100 % de l'encours est à taux fixe.

Evolution de l'encours

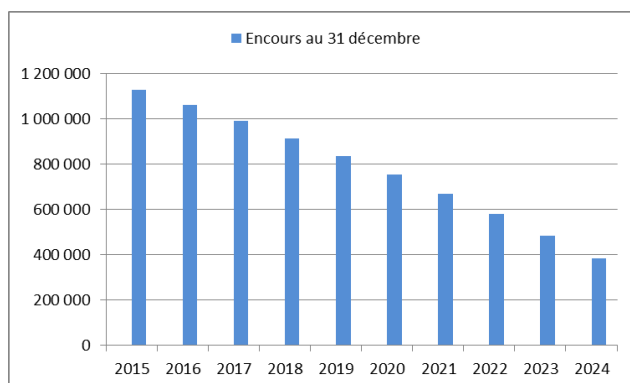
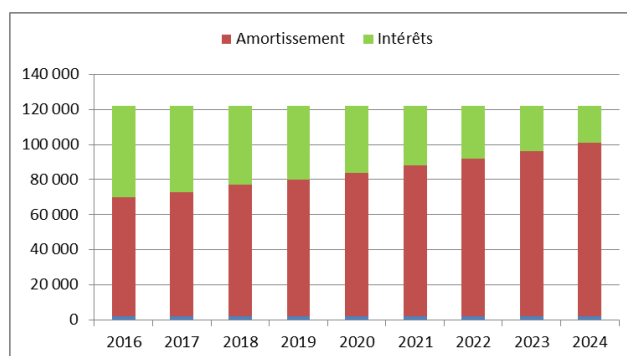


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGETS ASSAINISSEMENT

L'année 2015 a été marquée par le transfert au 1er janvier de la compétence collecte de l'assainissement des communes au profit de la CC qui ne détenait jusqu'alors que la compétence traitement. Depuis cette date la CC exerce une compétence intégrale en terme d'assainissement (collecte - traitement et Assainissement non Collectif/SPANC).

Pour exploiter ses réseaux et les usines d'épuration elle s'appuie d'une part sur les services de son délégataire pour l'exploitation des réseaux de collecte de Chamonix, de son prestataire de service pour l'exploitation de la STEP des Trabets en l'occurrence la société Lyonnaise des Eaux, et d'autre part a créé une régie intercommunale (la R.A.V.C.M.B) à simple autonomie financière pour assurer l'exploitation des réseaux sur les trois autres communes, gérer le SPANC et assurer les investissements sur l'ensemble du territoire communautaire. Cette nouvelle structure s'appuie sur les compétences opérationnelles existantes tant au niveau des communes (facturation/encaissement/gestion technique des réseaux et de la STEP de Barberine...etc) que de la CC avec ses services supports tel que les marchés publics, les finances ou la communication entre autre.

Pour des raisons réglementaires, deux budgets ont dû être créés pour le suivi financier de ce service.

-un budget Assainissement DSP concernant uniquement les investissements sur les réseaux de la commune de Chamonix du fait du mode de gestion.

-un budget Régie assainissement - RAVCMB concernant l'exploitation et les investissements sur les réseaux des communes de Servoz, des Houches et Vallorcine, sur les usines d'épurations, mais aussi le SPANC pour les quatre communes.

L'année 2015 s'est pour l'essentiel concentrée sur la réalisation de projets initiés par les communes en 2014, tant en terme d'études (Schémas Directeur d'Assainissement sur le territoire de Chamonix) que de travaux (Extension au Morzay - Vallorcine / Les Iles et la Vigie - Chamonix / Les Chavaux et Vaudagne - Les Houches).

2016 marquera le début de la mise en œuvre des propositions de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement de Chamonix, de travaux de réduction d'eau claire parasite pour améliorer le fonctionnement des usines d'épuration, d'extension ou de dévoiement de réseaux nécessaires à l'assainissement de secteurs à enjeux forts, en conservant une cohérence avec les travaux des autres collectivités (réseaux d'eau - aménagements de voiries...etc).

En terme financier, il est important de noter que du fait de la convergence des tarifs de l'assainissement entre les communes de Servoz, les Houches et Chamonix mis en œuvre depuis le 1er Août 2015, cela va conduire à une diminution des recettes sur le budget Assainissement DSP de 250 K€ hors TVA sur l'exercice 2016.

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2015, la dette du budget Régie Assainissement s'élève à 3 642 K€ avec un taux moyen de 2,25 % et 49 % de l'encours est à taux fixe et 51% à taux variable.

Evolution de l'encours

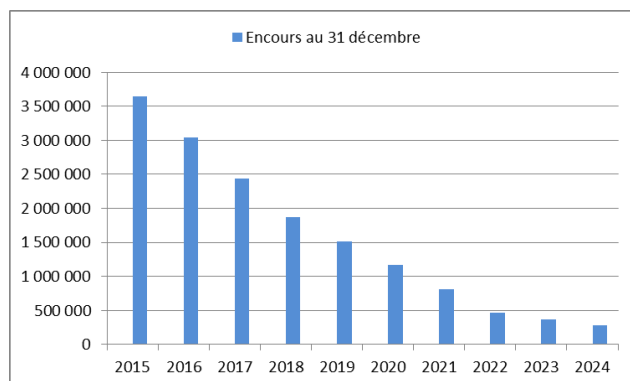
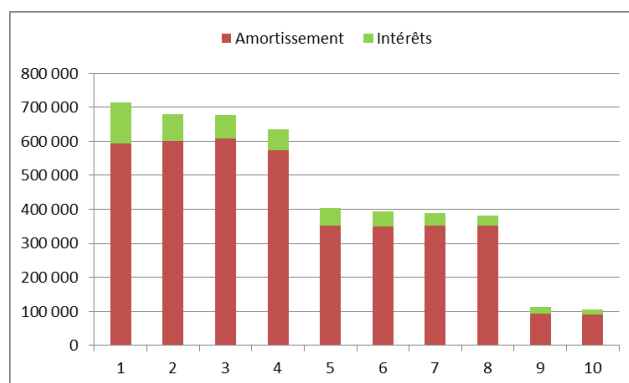


Tableau prévisionnel des annuités



BUDGET ASSAINISSEMENT DSP

◆ Structure de la dette

Au 31 décembre 2015, la dette du budget Régie Assainissement s'élève à 73 K€ avec un taux moyen de 0,50 % et 100 % de l'encours est à taux fixe.

Evolution de l'encours

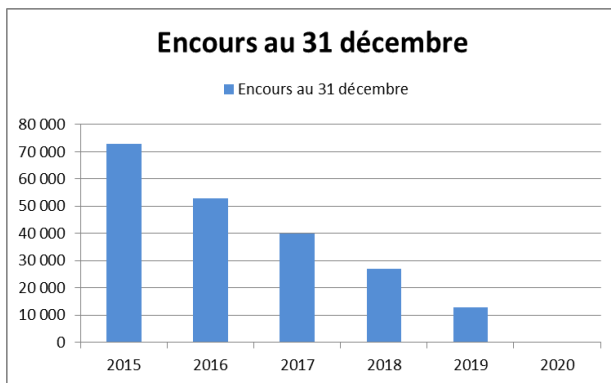


Tableau prévisionnel des annuités

